

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE ADULTES SAISON 2026/2027

NOM : Prénom :

Email : Téléphone :

INSCRIPTION AU STAGE ADULTES

Dates du stage : Prix du stage :

RÈGLEMENTS PAR CHÈQUE (à l'ordre de Géraldine Frossard)

☐ Paiement au comptant en n°.....

☐ Paiement en 2 chèques :

-€ n°..... encaissé en
-€ n°..... encaissé en

RÈGLEMENTS PAR VIREMENT(S)

Référence pour le(s) virement(s) : IBAN FR76 1020 7000 2124 2149 0788 763 – BIC CCBPFRPPMTG

RIB : Géraldine FROSSARD EI

Pour que l'inscription soit validée, merci de retourner cette fiche d'inscription, les conditions de vente ainsi que le règlement intérieur datés et signés, accompagnés du(des) règlement(s) des stage.

☐ J'ai pris connaissance et j'accepte les termes des conditions de vente et le règlement intérieur Lu et approuvé

Fait à, le Signature :

CONDITION GÉNÉRAL DE VENTE

INSCRIPTION ET PAIEMENT :

Toute inscription est validée lors de la réception :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé, après lecture du règlement et des conditions de vente
- Du montant total de la prestation réservée. (Un ou plusieurs chèques ou virements).
- Toute inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription.

En cas de non-observation de l'une de ces conditions, au moins 10 jours calendaires avant le début de la prestation, l'atelier G poterie n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève.

La réservation ou l'inscription au cours et stage vaut pour acceptation du calendrier (Dates et horaires) défini par l'Atelier G poterie. Les prestations dispensées par l'atelier G poterie sont payables au comptant, par chèque, espèces ou virement, au moment de l'inscription.

En cas de paiement échelonné, l'ensemble des chèques devront être transmis et les dates d'encaissement inscrites au dos de chaque chèque.

Si vous souhaitez régler par virement en 3 fois il faudra :

- Faire un virement instantané au 1er cours
- Puis programmer 2 virements (1 par mois) au 5 du mois

CONDITIONS D'ANNULATION :

■ Pour les stages :

Plus de 10 jours calendaires avant le début du stage, le règlement pourra être rendu.

Moins de 10 jours calendaires avant le début du stage, la prestation sera due intégralement par le stagiaire.

L'atelier se réserve le droit d'annuler une prestation en cas d'un nombre insuffisant de participants (min 4).

En cas d'annulation par L'atelier G poterie, l'élève sera remboursé de la totalité des sommes versées pour la prestation.

En cas d'interruption définitive de la part de l'élève, aucun remboursement et aucun rattrapage ne pourra être exigé.

■ Pour les inscriptions au trimestre :

- Les inscriptions aux cours sont nominatives et les absences sont non déductibles, non remboursables et non reportables sur l'année suivante.
- Le créneau horaire choisi vous sera réservé. Dans l'impossibilité de venir au cours, ils sont rattrapables, selon la disponibilité des places et pendant la période de validité de votre carte.
- Les cours payés mais non pris et non rattrapés faute de places ne donneront droit à aucun remboursement ou report en dehors de la validité de votre carte.
- Pour les cours hebdomadaires (inscriptions au trimestre), toute inscription est considérée comme ferme et définitive pour la durée du trimestre engagé.
- En cas d'arrêt en cours de trimestre, aucun remboursement automatique ne pourra être exigé.
- Toutefois, en fonction des situations exceptionnelles et sur demande de l'élève, une étude au cas par cas pourra être effectuée par l'atelier.

■ Les prix incluent :

Les prix incluent mise à disposition du matériel, des matières et les cuissons. L'atelier s'engage à conserver les pièces réalisées par les stagiaires ou élèves pendant une durée de 6 mois maximum. Passé ce délai et sans nouvelles de l'élève, les pièces seront recyclées ou détruites.

Les élèves des cours et stages de l'Atelier G Poterie s'engagent à respecter les règles de vies de l'atelier.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESPECT DES HORAIRES

Les horaires de début et de fin des cours doivent être strictement respectés.

Les élèves sont priés de ne pas arriver en avance (notamment 15 minutes avant le début du cours) ni de prolonger leur présence après l'horaire de fin prévu (notamment 15 minutes après), afin de permettre le bon enchaînement des séances, la préparation des cours suivants ainsi que le respect du fonctionnement de l'atelier.

Tout dépassement ou empiètement sur les horaires fixés ne pourra être toléré, sauf accord préalable exceptionnel de l'atelier.

NETTOYAGE

L'atelier sera laissé après usage dans **UN ETAT DE PARFAITE PROPRETE**. L'élève est responsable du nettoyage et du rangement du matériel qu'il a utilisé pendant les cours. **Le rangement se fait 15 minutes avant la fin de la séance.**

Les tours, les outils, les planches, les bassines et seaux seront nettoyés dans les éviers prévus à cet effet avec les chiffons microfibres prévus à cet effet.

Le matériel utilisé sera rangé à sa place.

Les tables et balances seront **nettoyées** à la fin du cours.

Les sols : chacun est responsable de **passer le ballet autour de son tour** après chaque séance.

Les sanitaires seront laissés propre après votre passage.

Les éviers seront laissés **propre** après votre passage.

→ Tout endommagement du matériel par un élève pourra entraîner une responsabilité civile individuelle et un remboursement pourra être demandé par l'atelier G poterie.

→ Il est interdit d'emporter hors de l'atelier des outils, terres ou matières premières.

RECYCLAGE

La terre pouvant être récupérée : il conviendra de mettre la barbotine et l'eau de tournage (bassine et bac du tour) dans les seaux et bacs prévus à cet effet selon les indications de l'enseignant et ceci à la fin de chaque séance.

Les tournasures devront systématiquement être mise sur des planches en bois afin d'assurer le séchage.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CUISONS DES PIÈCES/ENGOBES

Seules les pièces réalisées dans le cadre des cours et des stages pourront être cuites dans le four de l'atelier.
Aucune pièce réalisée en dehors de l'atelier ne seront acceptées et cuites.

Uniquement pour les élèves inscrits en cours hebdomadaires et pendant la validité de votre carte

Il sera possible de cuire les pièces réalisées en dehors de l'atelier selon les conditions suivantes

- Uniquement la terre utilisée à l'atelier (aucune cuisson de terre faïence. Que du grès)
- Calcul du volume de la pièce (H x l x L) en cm
- Un coefficient de 0.005 (correspond à la cuisson dégourdi, cuisson émail, application d'émail) sera appliqué pour déterminer le prix
- Calcul du prix = volume x 0.005
- Engobes : si vous souhaitez emporter de l'engobe, vous devrez payer 1€ les 20 grammes

TERRES DISPONIBLES À L'ATELIER G POTERIE

Vous pouvez tourner les terres disponibles à l'atelier.

- Grès blanc : référence GT5700B (pour info - céradel 25€ les 10kg)
- Grès noir : référence GT2002CH (pour info - céradel 22€ les 10 kg).
- Grès marron : référence PRNI
- Porcelaine : PT298B (pour info - céradel 42€ les 10 Kg)

Si vous souhaitez tourner de la porcelaine, vous devrez payer la différence entre le prix d'un pain de porcelaine et de grès soit 17€. Ce pain sera noté à votre nom. Il vous appartiendra.

CONDUITE A TENIR

- L'élève laissera aucune affaire personnelle à l'atelier.
- L'élève s'engage à ne pas toucher les pièces qui ne lui appartiennent pas, qu'elles soient en cours de travail ou finalisées.
- L'atelier G poterie n'est pas responsable des vols au sein de l'atelier
- Tout élève qui dégradera les lieux de cours sera tenu comme responsable.
- Tout élève se doit de respecter les autres élèves et les consignes de l'atelier.
- Tout manquement à ce règlement intérieur pourrait donner lieu à une exclusion sans remboursement.
- Le stagiaire s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur et de ces conditions de ventes

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur

Nom, date et signature :

(Précédé de « Bon pour accord »)